

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 27 (1956)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 11. Novembre 1956

SOMMAIRE

Rapport sur le projet d'établissement d'une place d'armes en Ajoie

Rapport sur le projet d'établissement d'une place d'armes en Ajoie

Préambule

En 1955 des fonctionnaires du département militaire fédéral (DMF) commençaient des études et des expertises en vue de l'installation d'une place d'armes ou d'une place d'exercice pour blindés dans les Franches-Montagnes. L'opposition de la population du plateau franc-montagnard et celle des associations jurassiennes ADIJ et Pro Jura aboutit à l'abandon momentané du projet par le chef du DMF.

Des études et des expertises furent commencées en Ajoie en vue de l'établissement d'une place d'armes dans la région de Bure. Ce nouveau projet eut dès le début ses partisans qui y voyaient la possibilité de ranimer l'économie languissante du pays de Porrentruy, et ses adversaires qui refusaient de céder des terres productives.

La commission d'étude et sa mission

A l'assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) du 21 avril 1956 à Bienne, M. J. Cerf, ingénieur agronome de Delémont, demanda que l'ADIJ désignât une commission d'étude ayant pour but de rechercher quelles seraient les conséquences économiques de l'installation d'une place d'armes pour blindés dans le Jura. Sa proposition fut acceptée et la commission d'étude fut constituée le 25 mai 1956. Elle comprend 30 membres, soit tous les préfets du Jura, tous les représentants du Jura aux Chambres fédérales, 8 députés au Grand Conseil, 10 représentants d'organisations économiques, agricoles, forestières, de l'élevage, de la protection de la nature et du tourisme.